

Après l'élection de Monsieur Alain ASTRUC, Maire de Peyre en Aubrac :

Délibérations

n°1 - fixation du nombre d'adjoints : 19

Le tableau municipal a été établi à la suite de la délibération n° 1

n°2 - Election des conseillers communautaires au nombre de 14

- Alain ASTRUC (Maire)
- Joëlle BELICOURT (8è adjoint)
- Olivier PRIEUR (1er adjoint)
- Murielle CRESPIEN
- François HERMET (5è adjoint)
- Géraldine VELAY
- Christian MALAVIEILLE (Maire délégué de Javols)
- Marie-France PROUHEZE (6è adjoint)
- Denis GRAS (Maire délégué de la Chaze)
- Michelle BASTIDE (2è adjoint)
- Michel GUIRAL (Maire délégué de St Sauveur)
- Yvette ITIER (4è adjoint)
- Thérèse ARRUFAT (17è adjoint)

n°3 - RIFSEEP Mise en place de ce régime indemnitaire pour le personnel du cadre A

n°4 - Dématérialisation des procédures administratives / Préfecture, Finances Publiques, INSEE, URSSAF etc.

n°5 - Commission d'appel d'offres : Président, le Maire, Alain ASTRUC, membres titulaires, Denis GRAS, Michel GUIRAL, Daniel MANTRAND ; membres suppléants, Emile CHABERT, Michelle BASTIDE, Christian MALAVIEILLE

n°6 - Approbation du projet de déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit et du principe d'adhésion au syndicat mixte numérique

n° 7 - création du service commun "services techniques" entre la CC Hautes Terres de l'Aubrac et la commune de Peyre en Aubrac au 01/01/2017

n°8 - Fixation du tableau des effectifs : sur un total de 28 postes, 23 sont affectés à du personnel titulaire et 15 postes sont à temps non complet (moins de 35 heures hebdomadaires)

n° 9 - convention de mise à disposition de Patrice GOURLAY , attaché principal, en tant que Secrétaire Général, auprès de la communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac, pour un temps hebdomadaire de 17 heures.

n° 10 - opposition au transfert de la compétence URBANISME à la CC Hautes Terres de l'Aubrac

n° 11 - Création de commissions thématiques communales :

Article 1 :

DECIDE DE CREER les 5 commissions thématiques communales suivantes et **DE PROCLAMER** les Présidents et membres de ces commissions :

1. la commission **FINANCES et STRATEGIE**
Président : M. Michel GUIRAL

Membres : M.M. Jean-Luc GEMARIN, Jacky RIBEYRE, Benoit GRANIER, Olivier PRIEUR, Mmes Marie-Thérèse FOURIS, Renée CORDESSE, Yvette ITIER

2. la commission **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE**

Président : M. Daniel MANTRAND

Membres : Mmes Murielle CRESPIN, Michèle BASTIDE, Joëlle BELICOURT, Virginie SAGNET, Laetitia TICHET, Géraldine VELAY, M.M. Jean-Philippe MACHARD, Frédéric MONTANIER, Jean-Luc GEMARIN, Hervé BRUGERON, Christian GROLIER, Olivier PRIEUR, Jean-Luc MALAVIEILLE, Louis ALBARET

3. la commission **AMENAGEMENT DE L'ESPACE – VOIRIE**

Président : M. Denis GRAS

Membres : Mmes Renée CORDESSE, Marie-France PROUHEZE, M.M. Yvan BUFFIERE, François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Jean-Philippe MACHARD, André GINESTIERE, Christian GROLIER, Patrick TRANCHARD, Sylvain POUDEVIGNE, François HERMET

4. la commission **ACTION SOCIALE – SCOLAIRE**

Président : M. Emile CHABERT

Membres : Mmes Thérèse ARRUFAT, Marie-Sophie TROUCELLIER, Maryse CONORT, Marcelle ROUQUET, Marie-Thérèse FOURIS, Bénédicte ROUX-SIBILLON, Marie-France PROUHEZE, M.M. Arnaud BRINGER, Jean-Philippe MACHARD, Jacky RIBEYRE, Thierry TROCELLIER, François HERMET

5. la commission **ENVIRONNEMENT – EAU - ASSAINISSEMENT**

Président : M. Christian MALAVIEILLE

Membres : M.M. Bertrand REVERSAT, Hervé COURNUT, Jean-Philippe MACHARD, Frédéric MONTANIER, André GINESTIERE, Christian GROLIER, Vincent HERMET, Patrick TRANCHARD, Sylvain POUDEVIGNE

A noter que M. Bernard MARTIN s'est inscrit à la commission de Développement économique et touristique, mais la délibération était déjà partie en Préfecture.

n° 12 - Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

n° 13 - indemnités de fonction du Maire, des Maires délégués, des adjoints et des conseillers municipaux en charge de missions spécifiques.

n° 14 - Demande de subvention DETR : équipements informatiques

Plan de financement : Subvention ETAT - DETR : 15 409,00 €

FCTVA : 5 725,00 €

Fonds Propres : 15 850,00 €

n° 15 - CDD 13 heures mensuelles d'un agent technique non titulaire pour une durée de 6 mois renouvelable une fois (pour remplacer un agent ne souhaitant pas le renouvellement de son contrat)

n° 16 - Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) : proposition de 2 listes de 16 personnes, la première pour nommer les commissaires titulaires et la seconde pour les suppléants

n° 17 - convention constitutive d'un groupement de commandes : SDEE Lozère / Commune de Peyre en Aubrac pour la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers dans le cadre de la commande publique.